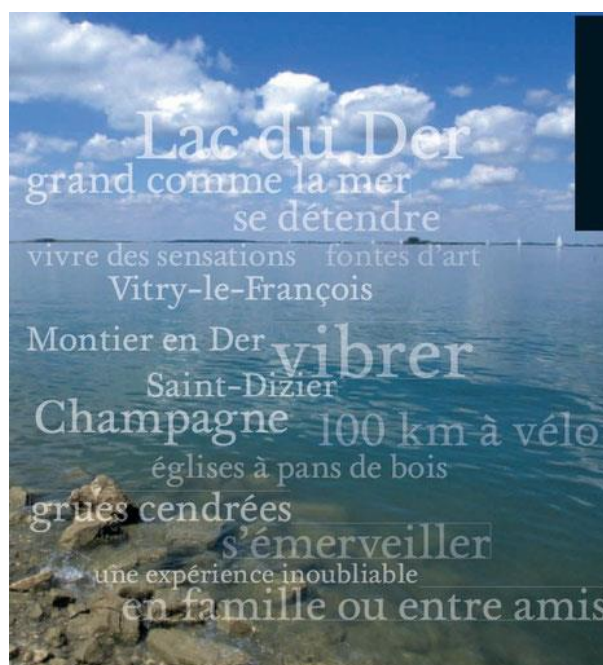


**La Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale
a le plaisir de vous proposer une**

Journée de Découverte du Lac du Der **«La Mer en Champagne»**



Le samedi 18 septembre 2021

15 €

Cette sortie est réservée aux fonctionnaires et agents de la fonction publique d'État exerçant en Grand-Est, actifs et retraités, à leur conjoint-e, à leur(s) enfant(s) mineur(s) et à leur(s) enfant(s) étudiant(s) à charge.



<https://www.lacduder.com>

PASS SANITAIRE (ou test PCR récent *) OBLIGATOIRE à partir de 12 ans.

(* test PCR négatif de moins de 48 heures ou test positif de moins de 6 mois mais de plus de 15 jours)

Si vous vous présentez sans remplir les conditions sanitaires, l'accès à l'activité vous sera refusé sans remboursement possible.

TARIF:

La participation demandée a été fixée à **15 € par participant, comprenant :**

- **Le matin accueil :** café, boissons et viennoiseries de 9H à 9h30 au Musée du Der (sainte Marie du Lac),
- **Visite guidée du Musée du Der**

- **Le repas dans un camping du Der**
- **L'après-midi récréatif à l'Accroder**



Le transport et les autres activités sur place sont à votre charge.

En cas de désistement 15 jours avant la date de la journée, il ne sera procédé à aucun remboursement.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **29 août 2021 inclus**, sur le site www.srias-grandest.fr **uniquement** :
<https://www.srias-grandest.fr/article.php?id=145>

Pour valider votre inscription, il conviendra d'envoyer **avant cette date** (cachet de la poste faisant foi) votre chèque libellé **à l'ordre de «Pizzawill»**, à :

**Monsieur Bernard FOUQUET
SRIAS Grand Est – Opération DER
33, Rue du lac
51290 CHATILLON sur BROUÉ**

Si votre candidature n'est pas retenue, votre chèque sera détruit.

Les inscriptions incomplètes ou mal renseignées ne seront pas prises en compte.

Les entrées seront distribuées sur place

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Le nombre de participants est limité à 50.

Si le nombre de demandes est supérieur au nombre de billets, les critères de sélection appliqués seront :

- 1) Inscription complète dans les délais
- 2) Priorité aux primo-participants à une action familiale organisée par la SRIAS (2020/2021)
- 3) Répartition départementale et ministérielle
- 4) Quotient familial

Les personnes retenues et non retenues seront avisées par courrier électronique (à partir du 03 septembre) et leur chèque détruit si nécessaire.

Pour toute information complémentaire, merci de vous adresser à :
<mailto:ca.srias.ge@gmail.com>

www.srias-grandest.fr